



## CHARTRE D'UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES D'AXA BANQUE

Dans le cadre de votre relation avec un établissement de crédit du Groupe AXA, pour un contrat, ce dernier va principalement utiliser vos données personnelles pour la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution de celui-ci.

Il sera également susceptible de les utiliser pour (i) l'étude et la décision d'octroi de crédit, (ii) l'évaluation des risques, (iii) la prévention des impayés, (iv) les soupçons de fraudes ou les fraudes avérées, (v) le recouvrement et le contentieux, (vi) la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, (vii) se conformer à une réglementation applicable, ou (viii) l'analyse de tout ou partie des données personnelles vous concernant et collectées au sein du Groupe AXA, éventuellement croisées avec celles de partenaires choisis, pour améliorer nos produits (recherche et développement), évaluer votre situation ou la prédire (scores d'appétence) et personnaliser votre parcours client (offres et publicités ciblées).

Vos données personnelles seront conservées le temps nécessaire à ces différentes finalités ou pour la durée spécifiquement prévue par la CNIL (normes pour le secteur de la banque) ou la loi (prescriptions légales).

Elles seront uniquement communiquées aux sociétés du Groupe AXA, aux intermédiaires en opération de banque dument habilités par AXA Banque et leurs salariés, aux sous-traitants, aux partenaires ou organismes professionnels habilités qui ont besoin d'y avoir accès pour la réalisation de ces finalités.

Elles ne font l'objet d'autres communications extérieures que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, auprès de l'Administration fiscale (notamment déclaration des ouvertures de comptes, déclaration de revenus de capitaux mobiliers), de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de la Banque de France (FCC, FICP).

Vos données personnelles peuvent être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux ou de la lutte contre le financement du terrorisme en application des dispositions légales.

En outre, en vertu du Règlement UE (2015/847) du 20 mai 2015, en cas de virement de fonds, certaines de vos données personnelles sont transmises à la banque du bénéficiaire du virement située dans un pays de l'Union Européenne ou hors Union Européenne.

Pour ceux de ces destinataires situés en-dehors de l'Union Européenne, le transfert est limité (i) aux pays listés par la Commission Européenne comme protégeant suffisamment les données personnelles ou (ii) aux destinataires respectant soit les clauses contractuelles types proposées par la CNIL, soit les règles internes d'entreprise du Groupe AXA de protection des données.

Lors de la souscription de votre contrat, les réponses aux questions formulées sont obligatoires. En cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à votre égard pourront comprendre la nullité du contrat souscrit.

Nous sommes légalement tenus de vérifier que vos données personnelles sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Nous pourrions aussi vous solliciter pour les vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre adresse email si vous avez écrit un courrier électronique).

Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données personnelles, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Si vous avez donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de vos données personnelles, vous pouvez la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'application de votre contrat.

Vous pouvez écrire à notre délégué à la protection des données pour exercer vos droits par email [qualiteclients@axabanque.fr](mailto:qualiteclients@axabanque.fr) ou par courrier (AXA Banque – Service Qualité et Réclamations Clients – TSA 86104 – 95901 Cergy Pontoise Cedex 9). En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL.

Par ailleurs, vous êtes informé que vous pouvez à tout moment vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique ([bloctel.gouv.fr](http://bloctel.gouv.fr)). Les documents comportant vos données peuvent faire l'objet d'une dématérialisation destinée à faciliter leur traitement.